

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de : Mr DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 04/02/2021

Présents : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BERNIER, Mrs PEJOU, GORY, DEFORGE, TARRADE, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mmes LABONNE, BLANCHER.

Absents excusés : Mme REIX-PEYTOUR, Mr TEXIER, Mme BARDEAU.

Absent :

Mme REIX-PEYTOUR a donné son pouvoir à Monsieur DUBOIS.

Mme BARDEAU a donné son pouvoir à Mme LABONNE.

Mr TEXIER a donné son pouvoir à Mr MACARY.

Monsieur DEFORGE Aimé a été élu secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Approbation à l'unanimité

-2-

DÉCISIONS

Monsieur DUBOIS rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil municipal :

1°) Maîtrise d'œuvre – Construction d'un bâtiment à usage de boucherie – 07/01/2021

Il a été procédé à la signature du contrat de maîtrise d'oeuvre avec le cabinet EURL EPURE Architecte Urbaniste.

Monsieur le Maire informe l'assistance qu'il s'agissait du seul cabinet à avoir déposé un dossier.

Monsieur LOCHARD fait savoir que la personne en charge du dossier attendait un retour écrit des Bâtiments de France. Elle devrait pouvoir transmettre une esquisse la semaine prochaine.

2°) Convention d'action spécifique avec le SEHV – Service ESP87 -18/01/2021

Considérant que la commune envisage une réflexion sur l'amélioration thermique de l'école et de la cantine, il y a lieu de conventionner avec le SEHV pour pouvoir mandater le service « Energies Service Public 87 (E.S.P.87) » pour la réalisation d'un audit.

Monsieur le Maire précise que celui-ci est subventionné à hauteur de 80%.

Une réunion est programmée le 18/02/2021 à 9h00. La présence d'un agent qui connaît les lieux et d'un élu référent ayant une bonne connaissance du projet est indispensable.

3°) Signature devis SAUR / Pompage, Transfert et Déshydratation des boues -04/02/2021

Le montant du devis est de 63 921.00 € TTC.

4°) Signature devis SIGNATURE / Aménagement de la sécurité sur le RD 82 « Route de la Gare »

-3-

CONVENTION SPA

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec la SPA de Limoges et la Commune de Magnac-Bourg concernant l'accueil des animaux domestiques errants sur la voie publique.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

-4-

AVENANT N°1 A LA CONVENTION A01/A02 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°2019-023, la Commune a signé avec la Région Nouvelle Aquitaine une convention qui a pour objet de préciser le périmètre et les modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires.

Suite aux modifications apportées au règlement et à la tarification des transports scolaires à compter de la rentrée 2020/2021, la Région Nouvelle Aquitaine nous a fait parvenir un avenant n°1 à cette convention.

Où l'exposé, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant qui prend acte de ces décisions et intègre la participation de notre Commune sur les tarifs.

-5-

PARTICIPATION AU TRI – ALSH LES ZIGOUIGOIS

Par délibération du 21/03/2014, une convention a été signée avec la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne pour la participation aux frais de fonctionnement de l'accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'utilisation de la salle polyvalente (Réfectoire).

La tarification de la collecte de nos bacs à poubelle change au 1^{er} janvier 2021.

Pour la salle polyvalente, nous disposons d'un bac collectif fermé à clé où il est nécessaire d'acheter des sacs prépayés suivant les tarifs fixés par le SICTOM.

L'ALSH les Zigouigouis pourra acheter des rouleaux de sacs prépayés en Mairie qui lui seront facturés en fin d'année lors de l'émission du titre de recette pour le loyer d'occupation de la salle polyvalente.

-6-

DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LA ZONE D'ACTIVITES DU MONCEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer un nom à la voie desservant la Zone d'Activités du Monceau.

Il propose de mettre à l'honneur Monsieur Raymond LEBRAUT qui a développé l'entreprise Plastiform's et largement participé, depuis des décennies, à l'économie locale.

Après échanges, les membres de l'assemblée délibérante décident que la voie d'accès à la Zone d'Activités du Monceau sera nommée :

Impasse Raymond LEBRAUT

-7-

RECOUVREMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AEP ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

Monsieur le Maire expose que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité de mettre en recouvrement les recettes, et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite d'un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote du budget primitif 2021, soit :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitif et annexes 2021, comme suit :

- Chapitre 23 : 20 585 €

AUTORISE le Maire à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites aux budgets de l'année précédente

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-048 du 04/12/2020.

-8-

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EAU ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LOCHARD Eric Olivier, Adjoint au Maire, prend la parole et présente le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

Résultats de l'exercice 2020 – budget eau assainissement

Investissement :

Recettes : 64 239.69 €

Dépenses : 78 909.38 €

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 14 669.69 €.

Fonctionnement :

Recettes : 159 398.61 €

Dépenses : 120 068.45 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 39 330.16 €.

Le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget Eau Assainissement
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMMUNE

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LOCHARD Eric Olivier, Adjoint au Maire, prend la parole et présente le Compte Administratif qui s'établit comme suit :

Résultats de l'exercice 2020 – Budget commune

Investissement :

Recettes : 434 210.29 €

Dépenses : 349 651.54 €

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 84 558.75 €.

Fonctionnement :

Recettes : 997 471.34 €

Dépenses : 762 949.41 €

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 234 521.93 €.

Le Conseil Municipal :

- approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020 du Budget Communal
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.,

* DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mr BINET Michaël, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni objection ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats délivrés, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.,

* DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par Mr BINET Michaël, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni objection ni réserve de sa part.

PARTICIPATION AU TRI – SALLE DES FETES ET SALLES ESPACE BRIANCE BREUILH

Monsieur le Maire rappelle que la tarification de la collecte des déchets ménagers change à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour la location des salles municipales, des sacs prépayés peuvent être proposés aux usagers en sus du tarif appliqué.

Ouï l'exposé, le Conseil Municipal :

- **décide** de facturer en plus du tarif de location des salles municipales, l'achat de sacs prépayés dont les tarifs sont fixés par le SICTOM Sud Haute-Vienne, lorsque les usagers en font la demande

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'élaboration du dossier de demande de subvention concernant la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 570 000 € HT.

Le plan de financement à ce jour est le suivant :

Dépenses :

Coût estimatif HT des travaux : 570 000 €

Recettes :

DETR 2021 171 000 €

DSIL 114 000 €

Conseil Départemental 114 000 €

Fonds Propres 171 000 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et à l'unanimité :

- **adopte** le projet précité à l'unanimité
- **sollicite** l'état au titre de la DETR et de la DSIL et le Conseil Départemental pour l'attribution de subventions
- **approuve** le plan de financement
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

-14-

AVIS DE LA COMMUNE RELATIF AU PROJET DE LA SAS DEVAUD TP SUR LA COMMUNE DE ST GERMAIN LES BELLES

Vu l'arrêté préfectoral 2021-006 du 27 janvier 2021 portant mise à la consultation du public du dossier de demande d'enregistrement présenté par la SAS DEVAUD TP pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage mobile à chaud sur la Commune de St Germain les Belles,

Vu les dossiers en format numérique fournis le 04/01/2021 pour la consultation des conseils municipaux,

Considérant que la Commune de Magnac-Bourg est concernée par le rayon d'affichage de cette demande fixée à 1 km par la nomenclature des installations classées et est appelée à donner un avis sur ce projet,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et à l'unanimité :

- **donne** un avis favorable au projet précité.

-15-

QUESTIONS DIVERSES

Convention Commune / ESCLAVARD

Une convention avait été conclue entre la Commune et Monsieur ESCLAVARD. Elle avait pour objet l'entretien d'une parcelle appartenant à la Commune. Monsieur le Maire informe l'assistance que Monsieur ESCLAVARD l'a dénoncée.

Contestation devant le Tribunal Administratif d'un arrêté

Pour information, un particulier conteste un arrêté du Maire devant le Tribunal Administratif.

Il conviendrait de débattre sur le sujet. Ce point n'étant pas prévu à l'ordre du jour, il est décidé de la remettre à la prochaine séance.

SYDED

Monsieur TARRADE informe l'assemblée que le SYDED est venu pour donner des conseils sur l'installation des bacs à compost.

L'emplacement où ils devraient être déposés doit être stabilisé. Il faudrait prévoir cent vingt tonnes de cailloux (0.80) ce qui représente la somme de 1544 euros et trente tonnes de cailloux plus fins pour un montant de 400 euros. À cela il sera faudra ajouter le coût du géotextile.

Monsieur LOCHARD souhaiterait qu'un plan soit établi.

SIGNALISATION

Monsieur DEFORGE expose que lors de leur repérage pour dresser un état des lieux des panneaux routiers, les élus ont constaté que de nombreux fossés étaient pleins.

Il suggère d'investir dans une rigoleuse déportée. Cet outil favoriserait un meilleur entretien des fossés et par conséquent permettrait de faire en sorte que les chaussées s'abîment moins.

Salle des Fêtes

Monsieur DEFORGE a constaté beaucoup de fuites dans le réfectoire.

Travaux « Rue Jean Faucher »

Le haut de la Rue côté « Route du Moulin » est détérioré.

Eco-point « Rue du Verger »

Monsieur DEFORGE rapporte qu'un particulier de la « Rue du Verger » a mis sa maison en vente. Celui-ci prétend qu'il ne trouve pas d'acquéreur à cause des éco-points installés à proximité.

Madame LABONNE interroge sur l'enlèvement des panneaux de lieux-dits, elle considère que les habitants y sont très attachés et estime que la commune perd une partie de son patrimoine. Elle est approuvée en ce sens par Monsieur TARRADE.

Elle ajoute que cette action est ressentie comme un manque de respect vis-à-vis de la population.

Madame BERNIER en charge du dossier adressage rappelle que la décision avait été prise par l'ancienne municipalité. Elle explique l'enlèvement par la nécessité d'éviter la surcharge de panneaux pour plus de visibilité et pour permettre de s'habituer plus rapidement aux nouvelles adresses.

L'idée d'installer un panneau de lieu-dit au cœur des villages émerge. Un fleurissement le mettrait en valeur

Il décidé de mener une réflexion.

Madame LABONNE explique ensuite qu'en tant que directrice de l'école elle a transmis un courrier à la mairie. Il concerne la sécurité de l'école. Les blocs lumineux « Issue de Secours » posent problème, et le grillage côté ODHAC est trop bas par rapport aux dispositif « VIGIPIRATE ».

Par ailleurs, elle fait remarquer qu'il est envisagé de distribuer des colis aux plus de 70 ans alors que lors d'une précédente réunion il a été refusé d'acheter des cadeaux de Noël pour les enfants de l'école sous prétexte que cela créerait un précédent. Elle estime qu'il s'agit du même cas de figure.

Enfin, Madame LABONNE a constaté que lors de la foire mensuelle deux camelots ne portaient pas leur masque, et demande quelle est la conduite à tenir.

Chaque élu est en droit de de demander aux exposants de se conformer aux règles sanitaires.

Monsieur GORY expose qu'il y a lieu de constituer un groupe de travail pour l'aménagement du champ de foire. En effet, il convient de disposer rapidement d'une vision globale du projet pour pouvoir implanter l'aire de jeux.

Une première réunion est prévue vendredi matin à 10h30 sur place. Les membres du conseil municipal intéressés sont invités à y assister. Le groupe de travail sera ensuite élargi. Il pourra intégrer des sapeurs-pompiers et des membres du club de pétanque.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h50.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.

